



Certification
Professionnelle
pour Adultes

Formation professionnelle initiale raccourcie

**Vous êtes au
bénéfice d'une
première for-
mation ou avez
déjà acquis
certaines
connaissances
profession-
nelles ?**

Différentes adaptations de la formation professionnelle initiale existent et permettent de raccourcir la durée de la formation.

Ces formations sont validées par la réussite de la procédure de qualification et débouchent sur un certificat fédéral de capacité (CFC).

Un contrat d'apprentissage doit être conclu et l'employeur doit avoir une autorisation de former délivrée par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

Quelles sont les démarches à entreprendre ?

Les personnes intéressées sont vivement encouragées à consulter le site internet www.vd.ch/certification-adulte. Elles y trouveront de nombreuses informations utiles et les différentes prestations proposées : séances d'information, permanences en libre accès, etc.

Par ailleurs, pour entreprendre une formation professionnelle initiale, il faut au préalable trouver une place d'apprentissage auprès d'une entreprise formatrice et conclure un [contrat d'apprentissage](#).

Réduction individuelle de la formation initiale

Les adultes ayant acquis des connaissances professionnelles ou au bénéfice d'un titre professionnel (AFP, CFC, certificat de culture générale, maturité, etc.) et souhaitant obtenir un **CFC dans une autre profession** peuvent bénéficier d'une **réduction de la durée de la formation d'une année en général**. Les demandes de réduction s'effectuent auprès de la DGEP par le biais d'un formulaire en ligne sur Internet. L'évaluation se fait au cas par cas.

Formation professionnelle accélérée/condensée

Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale ou d'un certificat de l'Ecole de culture générale peuvent effectuer une formation professionnelle accélérée (FPA) en **2 ans** dans une douzaine de professions, dont la liste peut varier d'une année à l'autre en fonction des effectifs.

Deux professions, graphiste et interactive media designer, sont accessibles via une **formation professionnelle condensée (FPC)** en **3 ans**.

Apprentissage complémentaire

Dans certaines professions, il est possible d'effectuer un apprentissage complémentaire **dans un métier du même domaine**. Selon la profession, la durée de la formation est **réduite d'un à deux ans**.

Exemples :

- Horloger/horlogère de production → Horloger/horlogère (2 ans supplémentaires)
- Electricien/électricienne de montage ou planificateur-électricien/planificatrice-électricienne → Télématicien / télématicienne (2 ans supplémentaires)

La possibilité d'effectuer un apprentissage complémentaire est indiquée **dans l'ordonnance de formation du métier visé**.

Les ordonnances peuvent être consultées sur le site du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Quelles sont les conditions favorisant la réussite ?

- Niveau minimum de français (expression orale, lecture, écriture) : niveau B1 (CFC) ou A2 (AFP) ;
- Connaissances en informatique ;
- Connaissances en mathématiques (niveau fin de scolarité obligatoire) ;
- Soutien de l'entourage personnel et professionnel.

Un investissement temporel et personnel important est également requis.

Témoignages

Eloïse Martin, informaticienne « Après un certificat de culture générale en vue d'une formation dans le domaine de la santé et 4 ans d'expériences professionnelles, j'ai voulu me réorienter et j'ai entrepris une formation professionnelle accélérée pour obtenir un CFC d'informaticienne en 2 ans. J'ai pu obtenir une bourse et j'ai également travaillé à côté de cette formation à plein temps pour pouvoir m'en sortir financièrement pendant ces deux ans. Maintenant que j'ai obtenu mon CFC, j'envisage de poursuivre des études en haute école en emploi. »

Delphine Balmer, assistante socio-éducative (ASE) « Suite à deux formations (gymnase et laborantine en physique) interrompues en cours de route, j'ai eu par hasard l'opportunité de faire un stage d'une année dans une école spécialisée. Cette expérience m'a confirmé mon intérêt pour le domaine social. Après six mois de stage supplémentaire dans une crèche, j'ai finalement été embauchée comme auxiliaire dans une autre garderie, où j'ai travaillé pendant deux ans. Ma directrice m'a alors parlé de la possibilité d'effectuer une FPA tout en gardant mon statut d'auxiliaire. J'ai baissé mon pourcentage à 60% pour pouvoir suivre les cours professionnels et j'ai obtenu mon CFC après deux ans ».

Pour en savoir plus

Certification professionnelle pour adultes CPA

Portail CPA

www.vd.ch/certification-adulte

info.cpa@vd.ch

Informations et conseils sur les métiers
et les formations – Recherche d'une place
d'apprentissage

Office cantonal d'orientation scolaire
et professionnelle OCOSP

www.vd.ch/orientation

Informations sur les formations raccourcies

Direction générale de l'enseignement
postobligatoire DGEP

www.vd.ch/apprentissage

Ordonnances de formation

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche
et à l'innovation SEFRI

www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home.html



Certification
Professionnelle
pour Adultes